

Pour le maintien de la qualité des services

Au nom des travailleuses de notre CPE, membres de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN), nous vous adressons collectivement cette déclaration du plus profond de notre cœur. La bataille que nous menons actuellement vise essentiellement à assurer la qualité des services aux enfants, de même que la pérennité du réseau de CPE, auxquels les travailleuses ont fièrement et avec bonheur contribué depuis plus d'une vingtaine d'années.

D'ailleurs, plusieurs de nos priorités de négociation concernent le maintien des acquis et des ressources humaines dédiées aux tout-petits, dont la prestation des services est intrinsèquement liée à l'amélioration de nos conditions de travail et d'exercice. C'est notre histoire commune à toutes, y compris la direction du CPE.

Rappelons quelques-unes de ces priorités:

- la protection de la qualité éducative et le soutien aux enfants ayant des besoins particuliers effectués par des éducatrices et par des éducatrices spécialisées ;
- des ratios enfants/éducatrice qui permettent de répondre aux besoins et au mieux-être des tout-petits, au-delà de toutes autres considérations ;
- le maintien des heures de planification des activités pédagogiques ;
- l'appellation de l'aide-éducatrice qui affaiblirait le rôle des éducatrices, en affectant le développement des enfants ;
- la participation des travailleuses au conseil d'administration et à l'assemblée générale du CPE.

Comme gestionnaire du CPE, vous savez pertinemment que ces questions touchent notre capacité à influencer positivement le développement, le potentiel et l'avenir même des enfants. Pour nous, il est clair que les travailleuses n'accepteront jamais de niveler vers le bas, voire vers la médiocrité, un réseau qui a fait ses preuves, reconnu par les plus grands spécialistes et envié tant au Canada qu'ailleurs dans le monde.

Au chapitre des autres conditions de travail dites pécuniaires, les travailleuses des CPE ne céderont pas non plus devant les nombreux reculs que souhaite imposer la partie patronale à la table nationale de négociation. Nos priorités sont, elles aussi, des éléments incontournables d'un règlement satisfaisant de notre convention collective, notamment les salaires, les disparités régionales, le régime de retraite et l'assurance collective.

Nous vous rappelons que jamais le niveau d'exaspération, mais aussi de mobilisation des travailleuses n'a été aussi élevé dans la courte histoire des relations de travail depuis l'apparition des premières garderies populaires dans les années 1980. Les travailleuses de notre CPE, comme près de 11 000 autres, aussi membres de la FSSS-CSN, entendent donc se faire respecter. C'est d'ailleurs le sens du mandat de grève à 94 % qu'elles ont confié à leur comité national de négociation, soit de tout mettre en œuvre pour préserver leurs acquis, jusqu'à recourir à ce moyen de pression lourd si nécessaire. Faire la grève n'est pas notre objectif. Nous souhaitons, au contraire, conclure une convention collective sans affecter les services.

Comme gestionnaire du CPE, votre rôle consiste entre autres à préserver cet acquis social qu'est le réseau des services éducatifs si apprécié des parents et des tout-petits, mais aussi de tout mettre en œuvre pour préserver la qualité de nos relations de travail au CPE même. En ce sens, le présent appel se veut davantage un cri du cœur et un signe manifeste que, dans cette bataille, nous sommes davantage des alliées que des opposantes.

En souhaitant sincèrement un dénouement positif de cette ronde de négociation, recevez nos salutations.

Les travailleuses du CPE



Façonnons notre avenir